

Permettre aux réguliers de s'inscrire à des shifts volants

Le module polln_shift n'est pas maintenu et ne sera pas migré en version 16

Avec le module `polln_shift`, les réguliers et les volants doivent tous être inscrits dans un unique régime de travail "worker". Dès que le module est installé, il faut basculer tous les contacts participant au système des shifts (sauf les exemptés) dans ce régime "worker".

Tout le monde est volant, mais certain-es bénévoles peuvent avoir en plus un créneau régulier.

The screenshot shows a web form titled "Inscrire le coopérateur". The form has the following fields and controls:

- A suivi une session d'information**:
- Date of information session**: A dropdown menu.
- Régime de travail**: A dropdown menu with "worker" selected.
- Shift id**: A dropdown menu.
- Date de début**: A dropdown menu with "08/04/2022" selected.
- Supercoopérateur**:
- Reset counter**:

At the bottom of the form, there are two buttons: "Confirmer" (highlighted in blue) and "Annuler", separated by the word "ou".

Un seul régime pour réguliers et volants

Ce régime "worker" correspond au régime volant actuel, avec la possibilité d'être inscrit quand même à un créneau régulier.

- Les volants fonctionnent de la même manière que dans le système habituel, s'inscrivent à des shifts via le portail, sont décomptés tous les 28 jours.
- Les réguliers ont un créneau comme dans le système actuel, doivent faire un shift tous les 28 jours.

Les travailleurs et travailleuses existantes conservent leur régime, mais on ne peut plus inscrire personne en régulier. Le seul régime disponible est le régime "worker". Les réguliers conservent leur créneau mais doivent être réinscrits au régime "worker".

Des différences avec le système habituel

Pour les nouveaux volants, les différences sont les suivantes :

- Au lieu de passer de 0 à -2 en cas de faute d'anticipation (pas de principe de la double pénalité), il y a seulement le -1 du décompte habituel. Il n'y a donc plus de pénalité pour manque d'anticipation.
- La valeur-seuil en-dessous de laquelle on tombe en alerte est configurable : par défaut, c'est -2 et non 0.

Pour les nouveaux réguliers, les différences sont les suivantes :

- Il est possible de s'inscrire à des shifts exactement comme les volants, en plus de ses shifts réguliers. La notion de "shift de compensation" n'a plus de sens, car les réguliers peuvent anticiper aussi.
- Les réguliers n'ont plus qu'un compteur comme les volants, et sont décomptés tous les 28 jours comme les volants.
- Une absence à un shift régulier n'est pas pénalisée immédiatement (pas de principe de la double pénalité), simplement le shift n'a pas été fait et le compteur du régulier sera décompté à la fin de la période de 28 jours.
- Même paramètres pour le déclenchement de l'alerte que les volants.

Revision #8

Created 8 April 2022 14:51:15 by Pol

Updated 18 April 2024 07:31:58 by Admin